

Locations
Colonie de Ravoire - Camp Plein Soleil
Ravoire s/ Martigny

Conditions générales

105 lits – 20 chambres – 2 dortoirs – 6 salles

1. Réservation

Le comité de la Colonie est à disposition pour toute indication concernant les disponibilités du bâtiment. Il fournit les formulaires de réservation. Une réservation n'est enregistrée que lorsque le contrat, dûment rempli et signé, a été retourné dans les délais convenus et après avoir payé les (acomptes) arrhes convenues.

2. Minimum requis à la location.

Lors de la réservation, un minimum de 30 personnes est requis. En cas de participation inférieure à ce minimum, il sera facturé le minimum au prorata de la répartition enfants-adultes des personnes présentes. Cette règle peut être dérogée selon le contrat. Les manifestations se déroulant sur une journée sans nuitée font l'objet d'un forfait.

3. Responsabilité

Les organisateurs / locataires sont seuls responsables du programme et de la bonne organisation de leur séjour. L'association de la Colonie de vacances de Martigny à Ravoire décline toute responsabilité en cas d'accident.

4. Début et fin de location

La location débute avec une visite des locaux avec le concierge de la Colonie et une remise d'informations et des clés. La fin de la location est également sur rendez-vous avec le concierge qui procède au contrôle de la maison et aux relevés des compteurs. Merci de prendre ce rendez-vous 30 minutes minimum avant votre départ effectif de la Colonie. Si le groupe est de taille modeste, la Colonie se réserve de fermer certaines pièces et chambres.

5. Tarifs de location

Le tarif de location est à disposition sur demande auprès de l'administration ainsi que sur le site internet de la Colonie. Celui-ci est mentionné explicitement dans le contrat de location. **Les charges sont en sus**, selon relevés des différents compteurs (à l'arrivée puis au départ du groupe), au prix du marché (chauffage, eau, électricité, déchets).

6. Facture et paiement

Les factures sont établies globalement par groupe et se payent net à 20 jours.

7. Gestion des déchets

La Colonie est soumise à une taxe au poids. Les sacs standards (noirs) sont fournis par la Colonie et uniquement pour notre molok sous clé. Les locataires ont à disposition une zone de tri pour déposer leurs déchets (ménages, papier/carton, pet, verre, alu/métal et piles). Le forfait est de 20.00 CHF par nuit passée à la Colonie.

8. Remise des locaux / nettoyages

À la fin du séjour, les locaux doivent être rendus propres. Les nettoyages des locaux peuvent être assurés par nos soins (prix sur demande). Dans tous les cas, la cuisine doit être rendue propre et le matériel de la Colonie (tables, chaises, accessoires, duvets, coussins, etc.) doit être remis propre à sa place selon les indications affichées dans chaque pièce de la maison. Le nécessaire de nettoyage est mis à disposition sur chaque étage, ainsi que le papier de toilette, le savon et les linges/serviettes/papiers pour la vaisselle et les mains.

9. **Annulation, modification importante**

Toute annulation d'une réservation enregistrée entraîne le paiement d'un dédommagement équivalent à :

- | | |
|------------------------------|-----|
| • Jusqu'à 6 mois à l'avance | 20% |
| • 3 à 6 mois à l'avance | 30% |
| • 1 à 3 mois | 50% |
| • Moins d'un mois à l'avance | 80% |

du prix de la location.

10. **Sécurité**

Il est interdit de fumer dans le bâtiment ainsi que sur les balcons en bois pour cause de risque d'incendie. Le bâtiment est équipé d'un système de détection incendie. Les fausses alarmes seront facturées aux organisateurs/locataires qui les auront déclenchées. **Aucun feu n'est autorisé.** Un emplacement spécial est réservé aux grillades dans la cour.

11. **Repas** (uniquement pour les groupes avec pension)

Déjeuner : 8h ; Dîner : 12h ; Souper : 18h45. Les demandes de changement doivent être formulées au plus tard la veille. Il y sera donné suite dans la mesure du possible. Sur demande, des pique-niques peuvent être préparés en lieu et place des repas principaux. Les participants organisent eux-mêmes le service de table et participent au lavage de la vaisselle (sauf pour des prestations personnalisées). Ces travaux peuvent être effectués par nos soins (prix sur demande).

12. **Animaux domestiques**

Ils ne sont pas admis (sauf cas particulier).

13. **Vente sur le territoire de la Colonie**

Toute vente sur le territoire de la Colonie est soumise à autorisation délivrée par le comité, puis le cas échéant par l'autorité compétente.

14. **Véhicules**

Pour assurer un séjour agréable, **les véhicules ne doivent pas pénétrer dans la cour ou dans l'espace en terre battue sous les balcons.** Des places de parc sont à disposition à côté des garages ainsi que le long de la route entre la cour et le couvert. Le caravanning et le camping ne sont pas autorisés.

15. **Respect**

Afin d'assurer une bonne cohabitation avec le voisinage, toute forme de musique « amplifiée » est interdite à l'extérieur du bâtiment. La Charte fait partie intégrante des présentes conditions générales de location.

16. **Village et place**

Lors de déplacements dans le village, la responsabilité du comportement du groupe incombe au locataire. Il est exigé de respecter la tranquillité des villageois, spécialement de 22h00 à 07h00.

17. **Dérogation et conditions particulières**

Toute demande de dérogation aux conditions générales de location ou au tarif en vigueur doit être motivée et adressée au Comité. Elle figurera sur le contrat.

Martigny, janvier 2025 / V12